

**CONSEIL MUNICIPAL DE LEDEUX
PROCÈS-VERBAL DE SÉANCE**

Séance du 17/02/2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 17 février, à 18 h 15, le Conseil municipal de la commune de Ledoux s'est réuni en mairie sur la convocation de monsieur le Maire, Bernard AURISSET, affichée le 5 février 2025 et transmise par voie électronique le 5 février 2025, et sous la présidence de ce dernier.

Présents : M. AURISSET Bernard, Mme HIRSCHINGER Sandrine, M. IRALDE Jean-Marc, Mme PIE Katherine, M. JOUSSAUME Patrick, M. BERGERAS Christian, Mme MOLUS Nicole, M. GARAT Bernard, Mme CANDEVAN Christine, Mme PUYO-GUERIN Elodie

Absents : M. LLORET Henri (procuration à M. GARAT Bernard), Mme GIRARD Evelyne, Mme TRIGAULT Céline, M. LAVERGNE Marvin

Secrétaire de séance : Mme HIRSCHINGER Sandrine

Après avoir accueilli les participants et constaté que le quorum était atteint, le Président de séance propose de procéder à l'examen de l'ordre du jour suivant :

- Compte financier unique commune 2024
- Affectation du résultat budget commune
- Compte financier unique assainissement 2024
- Communication des indemnités des élus
- RODP 2025
- Mise à disposition de personnel
- Convention avec le service intercommunal du patrimoine et de l'architecture de l'APGL pour la rénovation énergétique des 12 logements communaux
- Création et maintenance du site internet
- Motion de soutien

0. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DES SÉANCES PRÉCÉDENTES

Préalablement à la mise en discussion des affaires portées à l'ordre du jour, le Conseil municipal approuve le procès-verbal de la réunion du 9 décembre 2024, à l'unanimité.

1. DÉLIBÉRATION N° 2025 – 01 COMPTE FINANCIER UNIQUE COMMUNE 2024

Pour l'approbation du compte financier unique (CFU), le Conseil municipal est placé sous la présidence de Mme HIRSCHINGER Sandrine, Adjointe.

Le Maire rappelle à l'assemblée que la Commune a souhaité s'inscrire dans la procédure d'expérimentation du CFU qui a vocation à remplacer les comptes administratif et de gestion.

Il explique que le CFU est un document issu d'une procédure dématérialisée qui permet une co-construction du document et la mise en place de contrôles automatisés.

Le Maire présente les résultats tels qu'ils ressortent du CFU et quitte la salle.

Le Conseil municipal, ouï l'exposé du Maire et après en avoir largement délibéré, à l'unanimité,

VOTE le compte financier unique de l'exercice 2024 et arrête ainsi les comptes :

INVESTISSEMENT

Dépenses :

Prévu : 848 769.17

Réalisé : 396 279.96

Reste à réaliser : 6 100

Recettes :

Prévu : 848 769.17

Réalisé : 467 837.02

Reste à réaliser : 10 000.00

RÉSULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE :

Investissement : 71 557.06

Fonctionnement : 621 418.46

Résultat global : 692 975.52

VOTE : 10

2. DÉLIBÉRATION N° 2025 – 02 AFFECTATION DU RÉSULTAT BUDGET COMMUNE

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,

Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2024,

Constatant que le compte financier unique fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de : 115 369.86

- un excédent de fonctionnement reporté de : 506 048.60

Soit un excédent de fonctionnement cumulé de : 621 418.46

- un excédent d'investissement de : 71 557.06

- un excédent des restes à réaliser de : 3 900.00

Soit un excédent de financement de : 75 457.06DÉCIDE d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2024 comme suit :

RÉSULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2024 : EXCÉDENT 621 418.46

AFFECTATION COMPLÉMENTAIRE EN RÉSERVE (1068) : 0.00

RÉSULTAT REPORTÉ EN FONCTIONNEMENT (002) : 621 418.46

RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ (001) : EXCÉDENT 71 557.06

VOTE : 11

3. DÉLIBÉRATION N° 2025 – 03 COMPTE FINANCIER UNIQUE ASSAINISSEMENT 2024

Pour l'approbation du compte financier unique (CFU), le Conseil municipal est placé sous la présidence de Mme HIRSCHINGER Sandrine, Adjointe.

Le Maire rappelle à l'assemblée que la Commune a souhaité s'inscrire dans la procédure d'expérimentation du CFU qui a vocation à remplacer les comptes administratif et de gestion.

il explique que le CFU est un document issu d'une procédure dématérialisée qui permet une co-construction du document et la mise en place de contrôles automatisés.

Le Maire présente les résultats tels qu'ils ressortent du CFU et quitte la salle.

Le Conseil municipal, ouï l'exposé du Maire et après en avoir largement délibéré, à l'unanimité,

VOTE le compte financier unique de l'exercice 2024 et arrête ainsi les comptes :

INVESTISSEMENT :

Dépenses :

Prévu : 258 033.70

Réalisé : 24 305.12

Recettes :

Prévu : 258 033.70

Réalisé : 240 033.70

FONCTIONNEMENT :

Dépenses :

Prévu : 182 528.83

Réalisé : 143 027.22

Recettes :

Prévu : 182 528.83

Réalisé : 176 058.78

RÉSULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE :

Investissement : 215 728.58

Fonctionnement : 33 031.56

Résultat global : 248 760.14

VOTE : 10

4. DÉLIBÉRATION N° 2024 – 04 ÉTAT RÉCAPITULATIF DES INDEMNITÉS DES ÉLUS

Le Maire rappelle qu'il doit être établi chaque année un état présentant l'ensemble des indemnités de toute nature, libellées en euros et en brut, dont bénéficient les élus siégeant au Conseil municipal, au titre de tout mandat et de toutes fonctions exercées en son sein et au sein de tout syndicat mixte ou au sein de toute société d'économie mixte ou société publique locale ou filiale d'une de ces sociétés (article L.2123-24-1-1 du Code Général des Collectivités Territoriales).

Cet état est communiqué aux élus avant l'examen du budget.

Le Conseil municipal, ouï l'exposé du Maire et après avoir pris connaissance du document établi,

PREND ACTE de l'état récapitulatif annuel des indemnités des élus pour l'année 2024, ci-après annexé.

Elus	Mandats/Fonctions	Indemnités de toutes au titre de ces mandats et/ou fonctions Montant brut annuel
Bernard Aurisset	Maire Vice-Président	25 452.36 € (montant brut)
Sandrine Hirschinger	Adjointe	8 878.68 €
Jean-Marc Iralde	Adjoint	6 343.32 €
Katherine Pie	Adjointe	6 343.32 €
Patrick Jous-saume	Adjoint	6 343.32 €

VOTE : 11

5. DÉLIBÉRATION N° 2025 – 05 RODP 2025

Le Maire rappelle à l'assemblée que les opérateurs de communications électroniques occupent le domaine public et privé de diverses manières : câbles, antennes, pylônes...

Il convient de fixer les tarifs annuels pour l'occupation du domaine public routier, des chemins ruraux et du domaine public non routier. Ces tarifs sont plafonnés par l'article R. 20-52 du Code des Postes et des Communications Electroniques.

Le Maire propose d'appliquer les montants plafonds.

Le Conseil municipal, oui l'exposé du Maire et après en avoir largement délibéré, à l'unanimité,

FIXE les tarifs annuels pour l'occupation du domaine public routier, des chemins ruraux et du domaine public non routier de la Commune aux montants plafonds fixés par l'article R.20-52 du Code des Postes et des Communications Electroniques, soit pour 2025 :

- sur le domaine public routier et les chemins ruraux :

- 48.65 € par km linéaire pour les artères souterraines (fourreau pour les lignes enterrées),
- 64.87 € par km linéaire pour les artères aériennes (câble ou ensemble de câbles tirés entre deux supports pour les lignes aériennes),
- 32.44 € par mètre carré au sol pour les autres installations.

- sur le domaine public non routier :

- 1 621.82 € par km linéaire pour les artères souterraines et aériennes,
- 1 054.18 € par mètre carré au sol pour les autres installations.

DÉCIDE que ces tarifs seront révisés au 1^{er} janvier de chaque année en fonction de la variation annuelle de l'index général relatif aux travaux publics.

VOTE : 11

6. DÉLIBÉRATION N° 2025 – 06 MISE À DISPOSITION DE PERSONNEL

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil municipal le projet d'accueil d'un agent employé par la commune de Ledeux au sein des service de l'eau du Syndicat AEP ELV par l'intermédiaire d'une mise à disposition pour assister l'agent du Syndicat dans la relève des index de l'eau.

Après avoir entendu monsieur le Maire dans ses explications complémentaires, et après en avoir délibéré,

Le Conseil municipal, à l'unanimité,

AUTORISE la signature de la convention de mise à disposition figurant en annexe avec le Syndicat AEP ELV.

VOTE : 11

7. DÉLIBÉRATION N° 2025 – 07 CONVENTION AVEC LE SERVICE INTERCOMMUNAL DU PATRIMOINE ET DE L'ARCHITECTURE DE L'APGL POUR LA RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE DE 12 LOGEMENTS COMMUNAUX

Le Maire rappelle à l'assemblée qu'il est nécessaire d'effectuer des travaux de rénovation énergétique de 12 logements communaux.

Il propose donc de passer à la réalisation de ce projet et de confier à cet effet le soin au Service Intercommunal du Patrimoine et de l'Architecture de l'Agence Publique de Gestion Locale de réaliser une mission d'assistance technique et administrative dans les mêmes conditions que le ferait le service technique dont disposent en propre certaines collectivités.

Le Maire précise que ceci suppose la conclusion d'une convention dont il soumet le projet à l'assemblée, lui demandant de l'autoriser à la signer.

Le Conseil municipal,

Après avoir entendu le Maire dans ses explications complémentaires et en avoir largement délibéré, à l'unanimité,

Considérant que la commune n'a pas de service technique susceptible de prendre en charge ce dossier mais peut disposer du Service Intercommunal du Patrimoine et de l'Architecture en temps partagé avec les autres collectivités adhérentes à ce service.

DÉCIDE de faire appel au Service Intercommunal du Patrimoine et de l'Architecture de l'Agence Publique de Gestion Locale pour qu'il apporte une assistance technique et administrative à la commune pour la réalisation des travaux de rénovation énergétique de 12 logements communaux conformément aux termes du projet de convention de mise à disposition ci-annexé.

VOTE : 11

8. DÉLIBÉRATION N° 2025 – 08 CRÉATION ET MAINTENANCE SITE INTERNET

Le Maire rappelle qu'il a été décidé de solliciter l'Agence Publique de Gestion Locale pour la création et la maintenance d'un site Internet pour sa commune.

Le Maire précise que ceci suppose la conclusion d'une convention avec l'Agence Publique de Gestion Locale, dont elle soumet le projet à l'assemblée lui demandant de l'autoriser à la signer.

Le Conseil municipal, après avoir entendu le Maire dans ses explications complémentaires et en avoir largement délibéré, à l'unanimité,

Considérant que la Commune n'est pas en mesure de prendre en charge ce dossier, mais peut disposer en temps partagé du Service Intercommunal du Numérique avec les autres collectivités adhérentes à l'Agence,

DÉCIDE de confier au Service Intercommunal du Numérique de l'Agence Publique de Gestion Locale la création et la maintenance d'un site Internet pour la commune aux termes du projet de convention ci-annexé.

AUTORISE le Maire à signer cette convention.

VOTE : 11

9- DÉLIBÉRATION N° 2025 – 09 MOTION DE SOUTIEN

Les services de l'Education Nationale projettent des fermetures de classe dans plusieurs établissements de la Communauté de Communes du Haut-Béarn à la rentrée 2025-2026 et notamment au collège des Cordeliers, collège de secteur de la commune.

Le Conseil municipal s'alarme de ces fermetures de classes et s'associe au mouvement des parents d'élèves.

Cette fermeture serait de nature à surcharger les classes restantes et par conséquent compromettre l'accueil des élèves.

Aussi, les membres du Conseil municipal souhaitent par le vote de cette motion exprimer leurs inquiétudes et leur désaccord.

Le Conseil municipal, après avoir entendu le Maire dans ses explications complémentaires et en avoir largement délibéré, à l'unanimité,

ADOpte la présente motion.

VOTE : 11

10- COMPTE-RENDU DES DÉCISIONS PRISES PAR LE MAIRE DANS LE CADRE DE LA DÉLÉGATION

Déclaration d'intention d'aliéner lieu dit Paris
Déclaration d'intention d'aliéner 3 rue de l'Arlas
Déclaration d'intention d'aliéner 16 rue des paloumères
La commune n'exerce pas son droit de préemption sur ces ventes.

11. QUESTIONS DIVERSES

- Compte-rendu des différentes mises à disposition des salles depuis le 9 décembre 2024.
- Compte-rendu des autorisations d'urbanisme depuis le 9 décembre 2024.
- CTM et aménagement des abords : présentation du coût final de l'opération soit 233 674.50 €.
- Attribution de subventions : réflexion en prévision du budget 2025.
- Ancienne école : aucun bailleur social intéressé. Réflexion sur une éventuelle vente : 7 pour 3 contre. Deux estimations ont été faites.
- PLUI : en cours.
- Projets photovoltaïques en cours de réflexion.
- Diagnostic Houssats mené par l'ONF : il devient caduc au bout de 5 ans. La commune ne donnera pas suite.
- Ecole : remplacement de l'agent cantine suite à la démission.
- Epicerie : 2 acheteurs potentiels.
- Atelier vélo : 1^{er} mars sur le parvis de la salle multi-activités par l'association Roue libre.
- Offre « ma protection pour votre commune » : la commune ne donnera pas suite.
- Règlement intérieur : présentation faite aux agents communaux.

- Lavoir : signalétique et table en place. Il faudra prévoir une inauguration dans l'année.
- Taille des arbres : 2 devis reçus. Offre retenue pour l'intervention des agents de la CCHB.
- Éclairage public : réflexion en cours pour une extinction sur les routes départementales 9 et 27.
- Déplacement de deux coffrets électriques rue du gourguet et du gros chêne.
- Travaux de peinture au local pétanque.
- Contrôle des témoins de l'église : tout est bon.
- Exposition artistique : elle aura lieu du 21 au 27 mars 2025.
- Probable installation d'un urinoir au terrain de pétanque.
- Repas des Aînés le 14 mai 2025.
- Cimetière : travail en cours sur le cimetière, recherche des propriétaires pour lesquels la commune n'a pas d'acte de concession, saisie des emplacements sur un logiciel spécifique, cartographie, photos, récupération des tombes à l'abandon en cours.

Les délibérations prises au cours de la séance sont numérotées de 1 à 9.

Liste des membres présents :

- M. AURISSET Bernard
- Mme HIRSCHINGER Sandrine
- M. IRALDE Jean-Marc
- Mme PIE Katherine
- M. JOUSSAUME Patrick
- Mme MOLUS Nicole
- M. GARAT Bernard
- Mme CANDEVAN Christine
- M. BERGERAS Christian
- Mme PUYO-GUERIN Elodie

Levée de séance : 20 h 15

<p>Le Maire, Bernard AURISSET</p>  	<p>Le secrétaire de séance, Sandrine HIRSCHINGER</p> 
---	--

